



Werner Seitz

Les femmes lors des élections fédérales de 2019 : Un grand pas en avant au Palais fédéral

**Avec une analyse complémentaire de l'élection des femmes dans les
parlements et les gouvernements cantonaux de 2015 à 2019**

Sur mandat de la Commission fédérale pour les questions féminines CFQF

Berne, juin 2020

Table des matières

L'essentiel en bref	2
Les femmes lors des élections au Conseil national de 2019	3
Les femmes lors des élections au Conseil des États de 2019	14
Élection du Conseil fédéral en 2019	17
ANALYSE COMPLEMENTAIRE	
Les femmes lors des élections aux parlements cantonaux de 2015 à 2019	17
Les femmes lors des élections gouvernementales de 2015 à 2019	22

L'essentiel en bref

Lors des élections fédérales de 2019, la représentation féminine a enregistré sa plus forte progression depuis l'instauration du suffrage féminin en 1971. Le nombre de femmes élues a atteint un record, au Conseil national comme au Conseil des États.

En 2019, 84 femmes ont été élues au Conseil national, soit 20 de plus qu'en 2015. La proportion de femmes a ainsi augmenté de 10 points de pourcentage pour passer à 42 %. La deuxième progression la plus importante, qui date du milieu des années 90, était de 4 %. On trouve la plupart des conseillères nationales dans les rangs du PS et des Verts, où elles sont majoritaires. Femmes et hommes sont représentés à parité parmi les élus du PVL alors que les bancs du PLR, du PDC et de l'UDC affichent des proportions de femmes nettement inférieures à la moyenne nationale de 42 %.

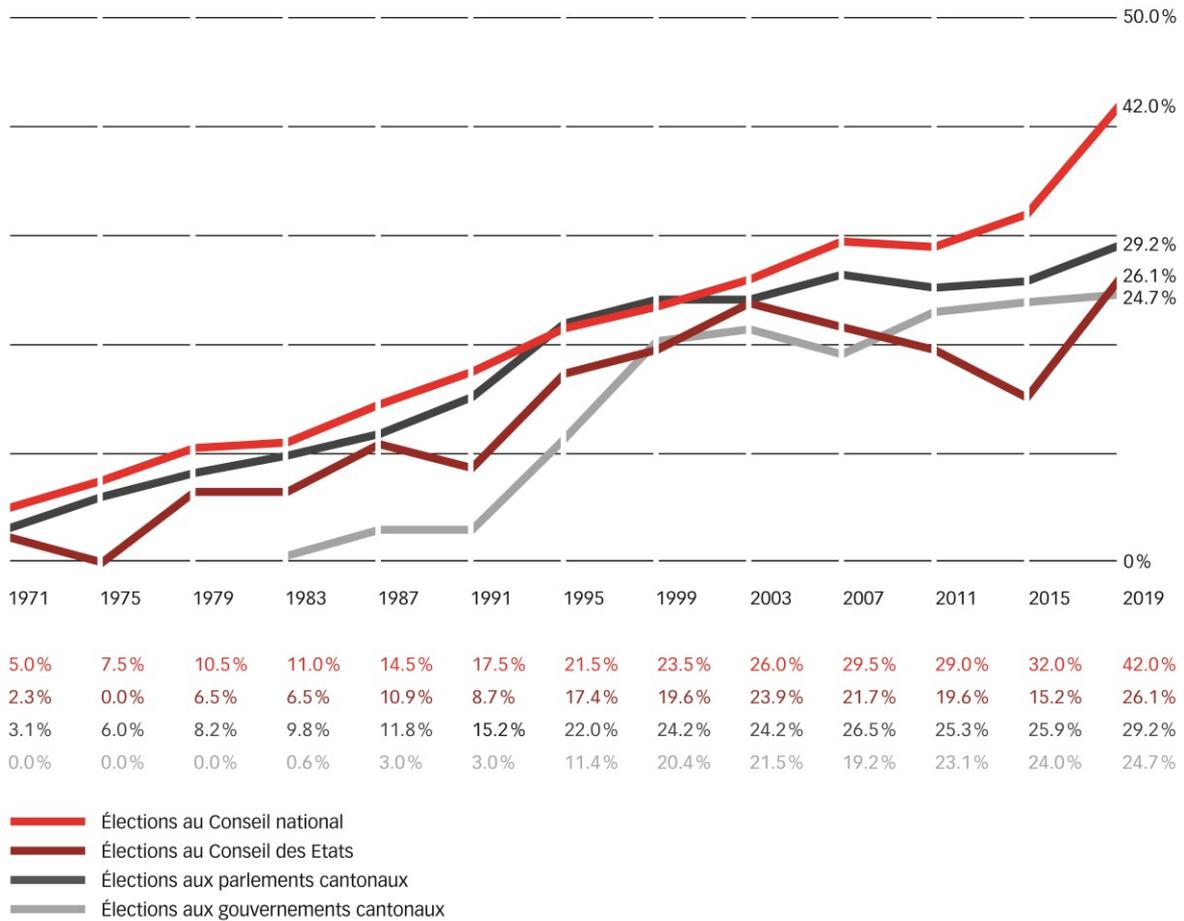
Les dernières élections marquent un tournant au Conseil des États : après une baisse continue de 2003 à 2015 pour tomber à 15,2 %, la proportion de femmes a augmenté de 10,9 points en 2019 pour passer à 26,1 %. C'est le pourcentage le plus élevé jamais enregistré à la Chambre des cantons. La plupart des femmes se trouvent dans les rangs des Verts et du PDC, suivis du PS et du PLR : elles occupent 80 % des sièges chez les Verts, 30,8 % au PDC et 33,3 % au PS. Comme en 2015, le PLR n'a qu'une représentante à la Chambre des cantons (8,3 %). Quant à l'UDC, elle n'y a encore jamais envoyé de femme.

Une rapide comparaison avec les élections aux parlements et aux gouvernements cantonaux de 2015 à 2019 confirme la progression de la représentation féminine, mais dans des proportions qui restent inférieures aux résultats records obtenus au Conseil national et au Conseil des États. Dans les parlements cantonaux, la part des femmes a augmenté de 3,3 points pour atteindre son plus haut niveau à 29,2 %. Il s'agit de la troisième hausse la plus importante, après les progressions enregistrées à la fin des années 80 et au début des années 90. Dans les parlements cantonaux, la répartition des élues entre les partis présente à peu près le même schéma qu'au Conseil national.

Lors des élections aux gouvernements cantonaux, la part des femmes a augmenté de 0,7 point pour atteindre son niveau le plus élevé jamais enregistré, à 24,7 %. C'est le PS qui affichait la plus forte représentation féminine fin 2019, suivi du PLR, du PDC ainsi que de l'UDC, des Verts et du PBD.

Malgré cette progression générale de la représentation féminine, la parité n'est toujours pas atteinte, même au Conseil national. Au Conseil des États et dans les gouvernements cantonaux, où les femmes occupent 25 à 29 % des sièges environ, il reste encore la moitié du chemin à parcourir pour arriver à l'égalité.

Graphique 1
Élections fédérales et cantonales 1971–2019 :
Femmes élues en %



Source : Office fédéral de la statistique OFS

Conception des graphiques : Thomas Hirter, Berne

Les femmes lors des élections au Conseil national de 2019

Le Conseil national se compose de 200 membres élus tous les quatre ans. Aux termes de l’art. 149 de la Constitution fédérale, chaque canton forme une circonscription électorale, qui se voit attribuer un nombre de sièges proportionnel à sa population. Chaque circonscription a droit à un siège au moins. Dans les vingt cantons qui ont droit à deux sièges ou plus, les mandats sont répartis entre les partis et les listes électorales selon le système proportionnel. Dans les cantons qui n’ont droit qu’à un siège (UR, OW, NW, GL, AI et AR), l’élection se fait au scrutin majoritaire.

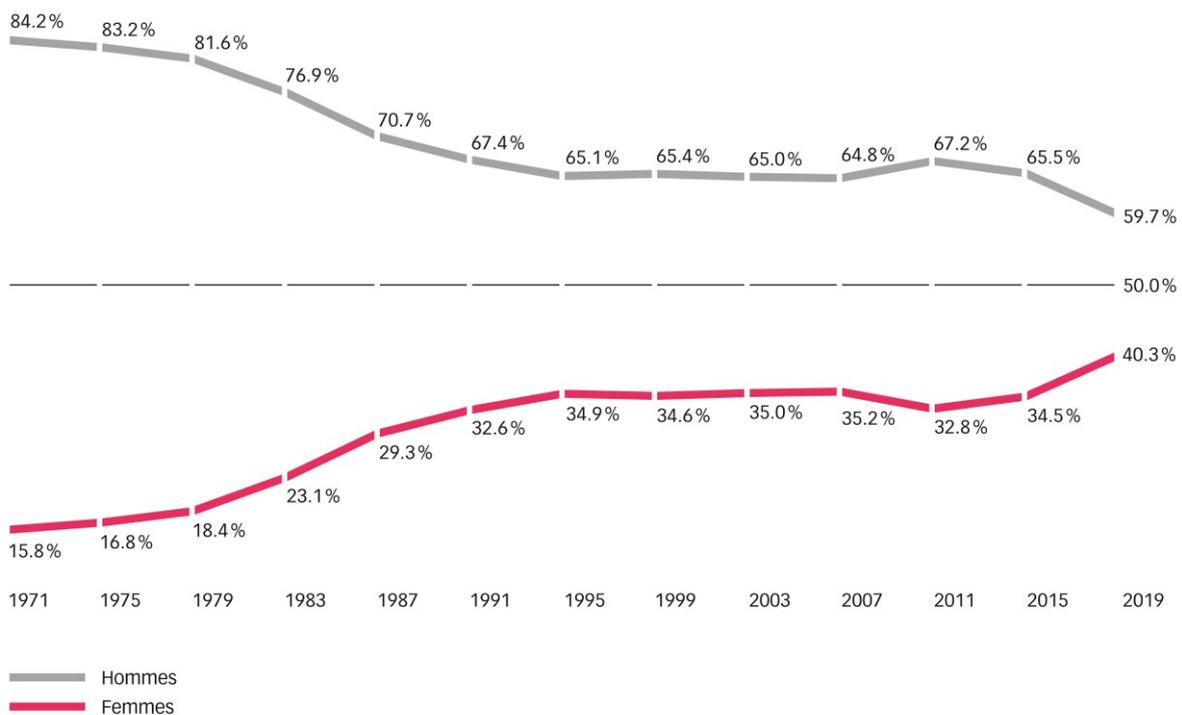
La répartition des 200 sièges du Conseil national entre les cantons est revue tous les quatre ans. Pour les élections de 2019, les cantons de Genève et Vaud ont obtenu un siège supplémentaire chacun tandis que Lucerne et Berne se sont vus retirer un siège par rapport à 2015. En 2019, c’est le canton de Zurich qui était doté du plus grand nombre de sièges (35), suivi des cantons de Berne (24) et Vaud (19). Trois sièges ou moins ont été attribués aux cantons de Zoug (3), de Schaffhouse (2) et du Jura (2) ainsi qu’aux six cantons votant au scrutin majoritaire (1 siège chacun).

Pour la première fois plus de 40 % de femmes sur les listes électorales en 2019

Les élections au Conseil national de 2019 ont suscité un nombre de candidatures plus élevé que jamais : dans les vingt cantons votant à la proportionnelle, 1873 femmes et 2772 hommes ont brigué un mandat¹. C'est la plus forte progression entre deux élections depuis 1971 (+857 candidatures par rapport à 2015). Les femmes comptent pour beaucoup dans cette évolution : elles ont été 565 de plus à se présenter devant le corps électoral, contre 292 pour les hommes. Cette hausse de 5,8 points permet aux femmes de passer pour la première fois la barre des 40 % sur les listes électorales (40,3 % ; cf. graphique 2).

Graphique 2

Élections au Conseil national 1971–2019 : Candidatures de femmes et d'hommes en %



Source : Office fédéral de la statistique OFS

¹ La présente analyse des candidatures porte sur les vingt cantons qui votent à la proportionnelle. Les cantons votant au scrutin majoritaire (UR, OW, NW, GL, AI, AR) ne sont pas analysés car, dans ces cantons, il n'y a pas de dépôt de listes électorales et donc pas de candidatures officielles.

Candidatures féminines en minorité dans tous les cantons

Même si la part des candidatures féminines au Conseil national a atteint un record en 2019, les femmes sont restées minoritaires sur les listes électorales dans tous les cantons. La proportion de femmes la plus élevée a été observée dans le canton de Zoug (49,3 %), où 37 femmes et 38 hommes étaient candidats (cf. graphique 3).

Dans les autres cantons, la proportion de femmes sur les listes électorales variait de 45,9 % (BS) à 24,1 % (SH). Elle était plus haute que la moyenne (entre 42,1 % et 44 %) à Bâle-Campagne, en Thurgovie et dans les cantons de Genève, Zurich, Lucerne et Berne.

Les femmes étaient moins représentées que la moyenne dans les cantons francophones hormis GE (FR, NE, VD, JU, VS), où leur proportion variait entre 38,1 % et 39,6 %, ainsi que dans les cantons d'Argovie, de Soleure, du Tessin, des Grisons et de Schwyz, avec des chiffres entre 34,5 % et 37,7 %. C'est à Saint-Gall et à Schaffhouse qu'il y a eu le moins de candidatures féminines en nombre relatif (respectivement 32,9 % et 24,1 %).

Abréviations des partis

PLR	PLR.Les Libéraux-Radicaux*
PDC	Parti Démocrate-chrétien suisse
PS	Parti socialiste suisse
UDC	Union démocratique du centre
PEV	Parti évangélique suisse
PCS	Parti chrétien-social
PVL	Parti vert'libéral
PBD	Parti bourgeois-démocratique
PST	Parti suisse du travail
Sol.	Solidarités
PES	Parti écologiste suisse (Les Verts)
UDF	Union démocratique fédérale
Lega	Lega dei ticinesi
MCR	Mouvement Citoyens Romand
Autres	Groupes épars

* En 2009, le PRD (Parti radical-démocratique suisse) a fusionné avec le Parti libéral suisse (PLS) au niveau national pour former le PLR.Les Libéraux-Radicaux. Dans le canton de Bâle-Ville, les partis n'ont pas fusionné, mais comme le PL de ce canton est membre du PLR.Les Libéraux-Radicaux Suisse, la présente analyse rassemble PRD et PLS sous le nom de « PLR.Les Radicaux-Libéraux ».

Graphique 3
Élections au Conseil national 2019 :
Candidatures de femmes et d'hommes par canton

(sans les cantons à scrutin majoritaire; classement par taux de femmes en %)



Source : Office fédéral de la statistique OFS

Part de candidatures féminines en hausse dans 19 des 20 cantons votant à la proportionnelle²

Par rapport aux élections au Conseil national de 2015, la proportion de candidatures féminines a augmenté dans 19 cantons (entre 0,3 et 15,1 points de pourcentage). Elle a reculé uniquement dans le canton de Schwyz (-1,5 point).

La progression la plus forte (entre 10,4 et 15,1 points) a été observée dans les cantons de Neuchâtel, du Valais et de Thurgovie. Elle s'est inscrite dans une fourchette de 6,1 à 9,8 points dans sept cantons (FR, ZG, LU, TI, ZH, GE, SO) et dans une fourchette de 0,3 à 5,6 points dans neuf cantons (BL, BE, VD, GR, BS, AG, JU, SG, SH).

Si l'on regroupe les cantons par *régions linguistiques*, la proportion de candidatures féminines s'établit à 40,8 % dans les cantons germanophones, à 39,4 % dans les cantons francophones et à 36,2 % au Tessin. Par rapport à 2015, ces chiffres étaient en hausse de 5,2 points en Suisse alémanique, de 7,2 points en Suisse romande et de 8,4 points au Tessin.

Femmes majoritaires sur les listes électorales du PS et des Verts

En 2019, les femmes étaient majoritaires sur les listes électorales du PS (51,0 %) et des Verts (55,4 %). Elles y figuraient déjà en force lors des élections précédentes (cf. graphique 4).

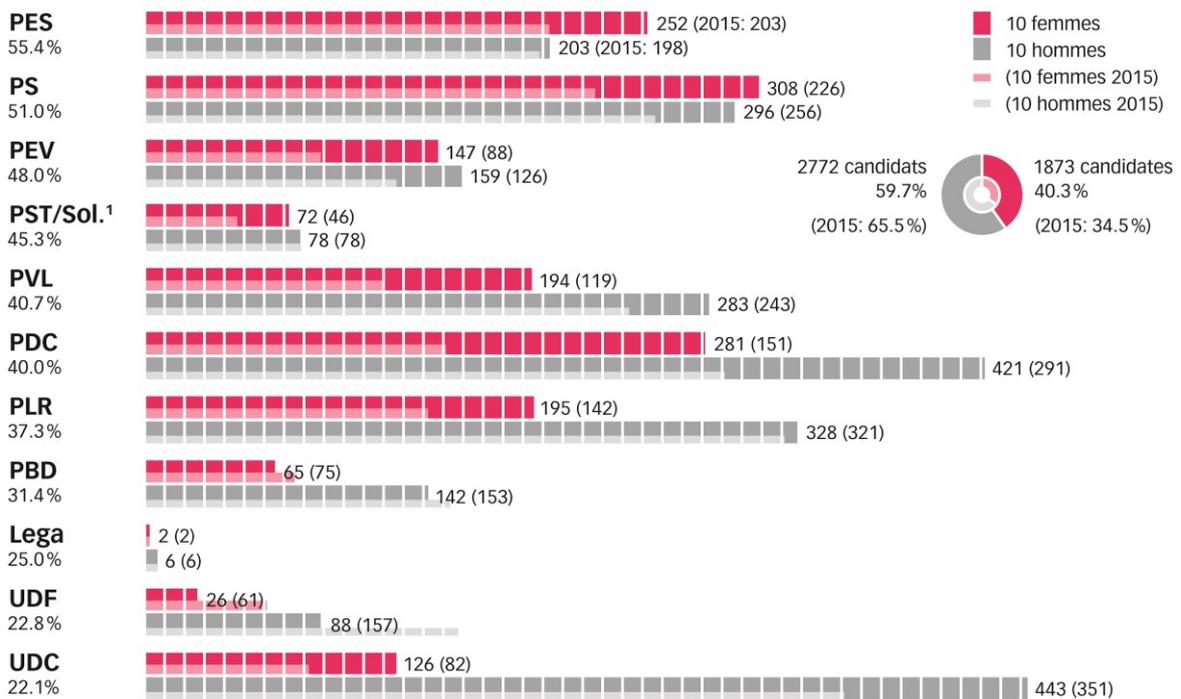
Les femmes occupaient une place relative supérieure à la moyenne suisse de 40,3 % sur les listes électorales du PEV (48 %), du PST/Sol. (45,3 %) et du PVL (40,7 %). Elles représentaient 40 % des candidatures au PDC. La proportion de candidatures féminines était inférieure à la moyenne suisse de 40,3 % dans les partis bourgeois et de droite : le PLR comptait 37,3 % de femmes sur ses listes, le PBD 31,4 %, l'UDC 22,1 % et les petits partis de droite (UDF, Lega) 23 % environ.

Par rapport aux élections au Conseil national de 2015, la proportion de candidates a augmenté dans tous les partis hormis au PBD (-1,2 point de pourcentage). Les progressions les plus fortes ont été observées au PVL (+7,8 points), au PEV (+6,9), au PLR (+6,6), au PDC (+5,9) ainsi que chez les Verts (+4,8). La hausse a atteint 4,1 points de pourcentage au PS et 3,2 points à l'UDC.

² Voir la note de bas de page 1.

Graphique 4
Élections au Conseil national 2019 :
Candidatures de femmes et d'hommes par parti*

(sans les cantons à scrutin majoritaire; classement par taux de femmes en %)



* Seuls les partis ayant obtenu au moins un siège au Conseil national lors des élections fédérales de 2019 sont représentés.

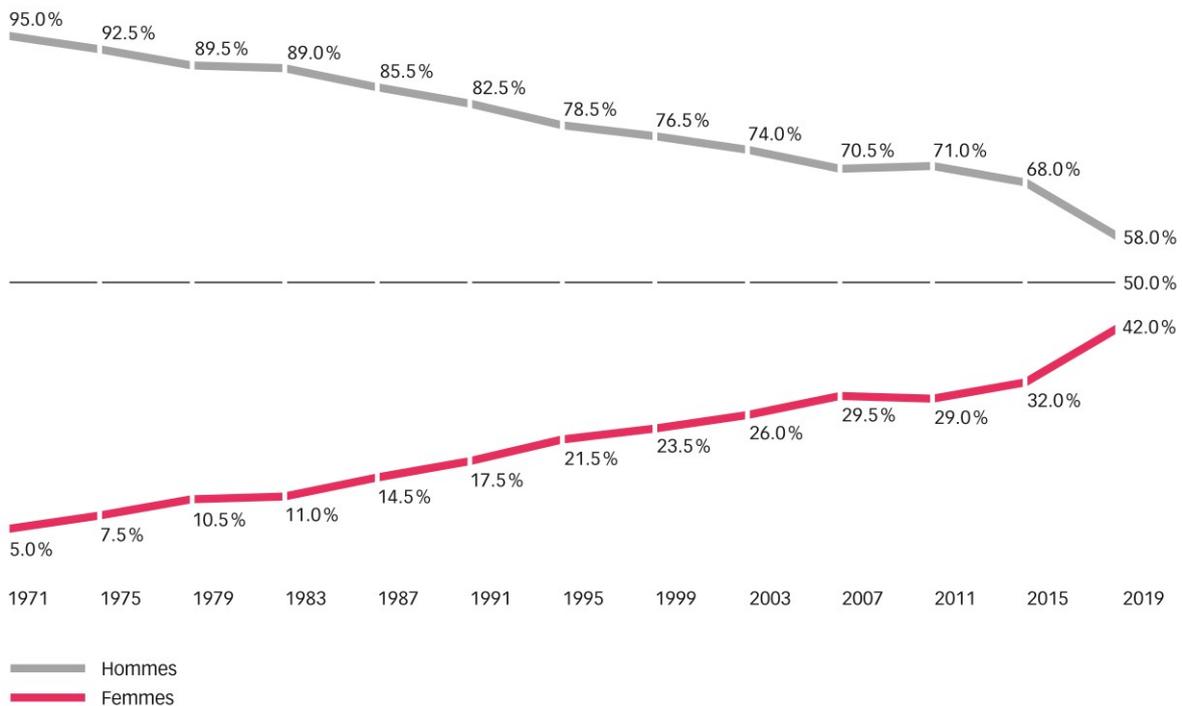
1) Les deux partis de gauche PST et Sol. ont été regroupés

Source : Office fédéral de la statistique OFS

Proportion de femmes élues en progression de 10 points à 42 %

En 2019, 84 femmes ont été élues au Conseil national, soit 20 de plus qu'en 2015. Il s'agit de la plus forte hausse entre deux élections depuis 1971. Les 42 % de sièges remportés par des femmes constituent un record dans l'histoire du Conseil national (cf. graphique 5). La deuxième progression la plus importante (+4 points de pourcentage) remonte aux années 90, lorsque la proportion de conseillères nationales était passée de 17,5 % en 1991 à 21,5 % en 1995.

Graphique 5
Élections au Conseil national 1971-2019 :
Femmes et hommes élu-e-s en %



Source : Office fédéral de la statistique OFS

Système majoritaire et système proportionnel

Les gouvernements et les parlements sont élus soit selon le système majoritaire, soit selon le système proportionnel. Voici en gros ce qui les différencie.

Dans le *système majoritaire*, les candidatures sont présentées à titre individuel, même si elles sont généralement désignées et soutenues par des partis. Est élue la personne qui obtient la majorité des voix. C'est le système employé pour l'élection de la plupart des gouvernements cantonaux (hormis au Tessin) et des représentants des cantons au Conseil des États (hormis à Neuchâtel et dans le Jura). Le système majoritaire est également appliqué lors des élections au Conseil national dans les petites circonscriptions électorales (cantons) qui ont seulement un siège à pourvoir (UR, OW, NW, GL, AI, AR).

Dans le *système proportionnel*, les sièges sont attribués aux listes électorales des partis en fonction du nombre de voix obtenues : les mandats sont d'abord répartis entre les listes électorales proportionnellement aux voix récoltées par l'ensemble de leurs candidat·e·s puis ils sont attribués aux candidat·e·s arrivé·e·s en tête de chaque liste. La plupart des parlements sont élus à la proportionnelle, mais les systèmes de répartition varient. Pour l'élection au Conseil national, on applique la méthode Hagenbach-Bischoff. Au niveau cantonal, on recourt à cette même méthode, mais aussi à d'autres : système bi-proportionnel (double Pukelsheim), méthode par quotient, méthode de Sainte-Laguë et systèmes mixtes.

Une majorité de femmes élues dans cinq cantons et huit cantons sans représentation féminine

En 2015, le canton de Bâle-Campagne était le seul à avoir envoyé une majorité de femmes au Conseil national. En 2019, quatre autres cantons votant à la proportionnelle lui ont emboîté le pas. Les femmes ont réalisé les meilleurs scores à Bâle-Campagne (71,4 %), puis à égalité à Bâle-Ville et dans les Grisons (60 %). À Fribourg, elles ont obtenu 57,1 % des mandats et à Berne 54,2 %. Les délégations envoyées à la Chambre du peuple par Genève, la Thurgovie et Schaffhouse atteignent la parité. Obwald a été le seul canton appliquant le système majoritaire à élire une femme au Conseil national, une première dans son histoire (cf. graphique 6).

La proportion de femmes élues est supérieure à la moyenne suisse de 42 % dans les cantons de Zurich (45,7 %), Lucerne (44,4 %), Argovie (43,8 %) et Vaud (42,1 %). Dans le canton de Saint-Gall, les femmes ont remporté 41,7 % des sièges.

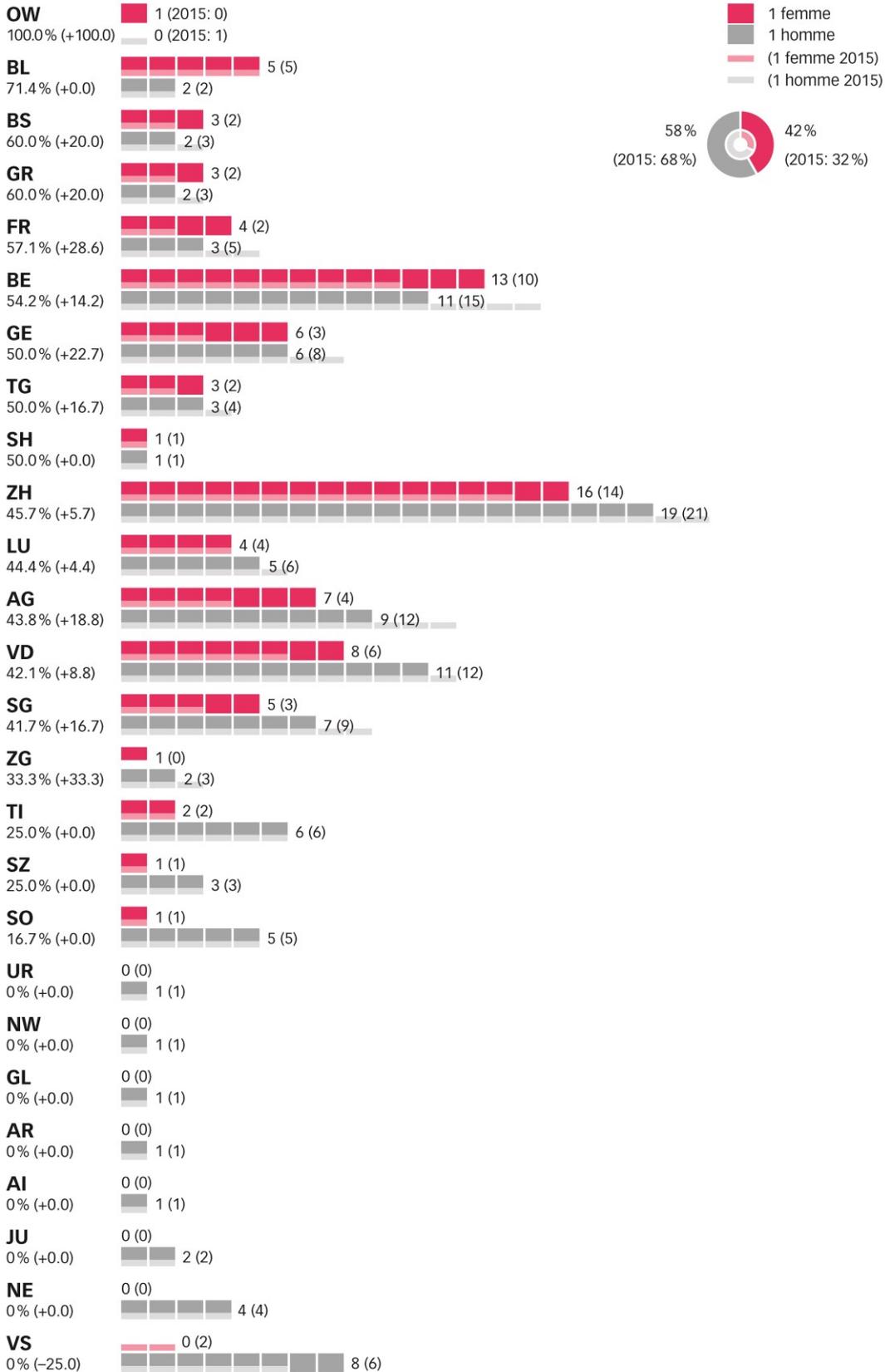
Avec des scores dans une fourchette de 33,3 à 16,7 %, la représentation féminine est inférieure à la moyenne suisse à Zoug, à Schwyz, au Tessin et à Soleure. Trois cantons votant à la proportionnelle (VS, NE, JU) et cinq cantons pratiquant le scrutin majoritaire (UR, NW, GL, AI, AR) ont envoyé uniquement des hommes au Conseil national en 2019. À Nidwald, Glaris et Appenzell-Rhodes Intérieures, aucune femme n'a jamais été élue à la Chambre du peuple.

Par rapport aux élections au Conseil national de 2015, la proportion de femmes élues a progressé dans 13 cantons, stagné dans 12 cantons et reculé en Valais (-25 points de pourcentage à 0).

Si l'on regroupe les cantons par *régions linguistiques*, la proportion de femmes élues est la plus élevée dans les cantons germanophones, où elle atteint 45,7 %. Elle s'établit à 34,6 % dans les cantons francophones et à 25 % au Tessin. Par rapport à 2015, ce chiffre est en progression de 11,2 points de pourcentage en Suisse alémanique et de 8,6 points en Suisse romande ; il est inchangé au Tessin.

La forte progression observée en Suisse alémanique s'explique avant tout par le grand nombre de mandats féminins supplémentaires obtenus dans les deux partis écologiques et par les pertes importantes de mandats masculins subies à l'UDC, au PBD, au PS et au PLR.

Graphique 6
Élections au Conseil national 2019 :
Femmes et hommes élu-e-s par canton
 (classement par taux de femmes en %)



Source : Office fédéral de la statistique OFS

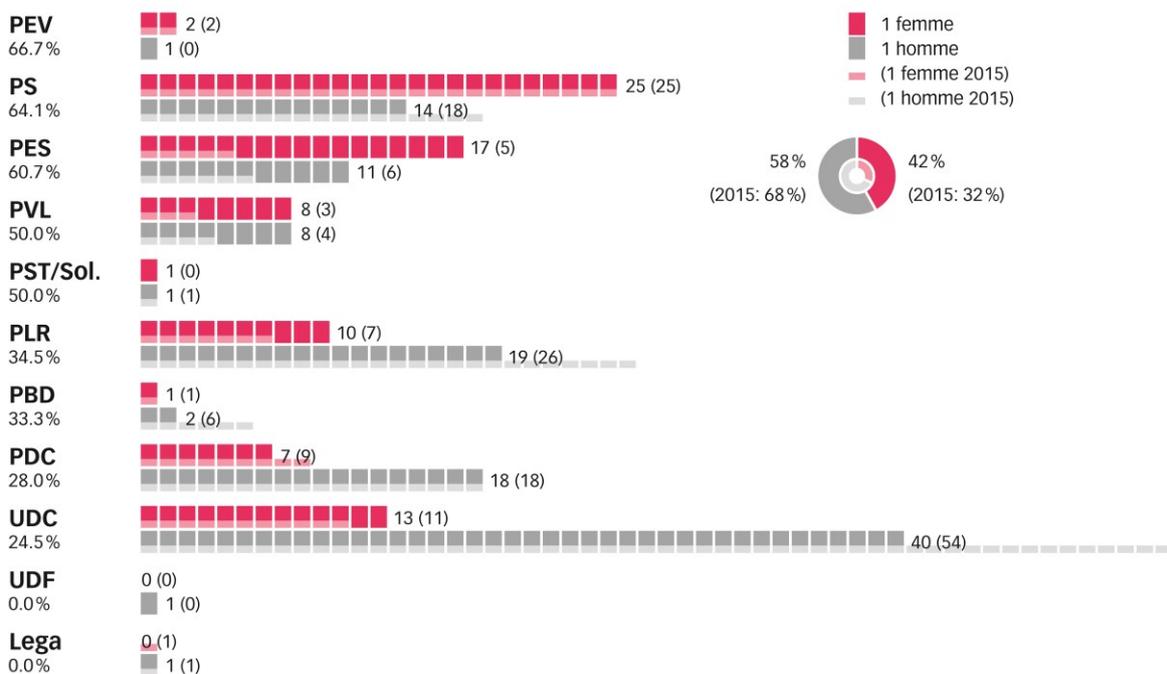
Femmes majoritaires au PS, chez les Verts et au PEV, à parité au PVL

On trouve le plus grand nombre de conseillères nationales dans les rangs du PS (25) et des Verts (17). Elles y occupent d’ailleurs la majorité des sièges : 64,1 % au PS et 60,7 % chez les Verts. Au PEV, deux femmes et un homme ont obtenu des mandats (proportion de femmes : 66,7 %). Femmes et hommes ont été élus à parité au PVL (8 mandats chacun) et dans les petits partis de gauche PST/Sol. (1 femme et 1 homme). Voir le graphique 7.

C’est dans les deux partis sortis gagnants des élections que le nombre de conseillères nationales enregistre la plus forte progression : les Verts, où la délégation s’accroît de 12 femmes pour en compter 17, et le PVL, où les élues passent à 8 avec 5 mandats supplémentaires. Les femmes ont également accru leur représentation au PLR (+3 à 10), à l’UDC (+2 à 13) et au PST/Sol. (+1). En revanche, elles stagnent au PS (25) et reculent au PDC (-2 à 7) ainsi qu’à la Lega (-1).

Malgré les progrès enregistrés, la proportion de femmes reste nettement inférieure à la moyenne nationale au PLR (+13,3 points à 34,5 %) et à l’UDC (+7,6 points à 24,5 %). La représentation féminine est en baisse au PDC (-5,3 points à 28 %), qui se retrouve ainsi derrière le PLR pour la première fois depuis 1999. La délégation du PBD au Conseil national est composée d’une femme et de deux hommes (proportion de femmes 33,3 %) tandis que les deux petits partis de droite UDF et Lega sont représentés chacun par un homme.

Graphique 7
Élections au Conseil national 2019 :
Femmes et hommes élu-e-s par parti*
 (classement par taux de femmes en %)



* Seuls les partis ayant obtenu au moins un siège au Conseil national lors des élections fédérales de 2019 sont représentés.

Source : Office fédéral de la statistique OFS

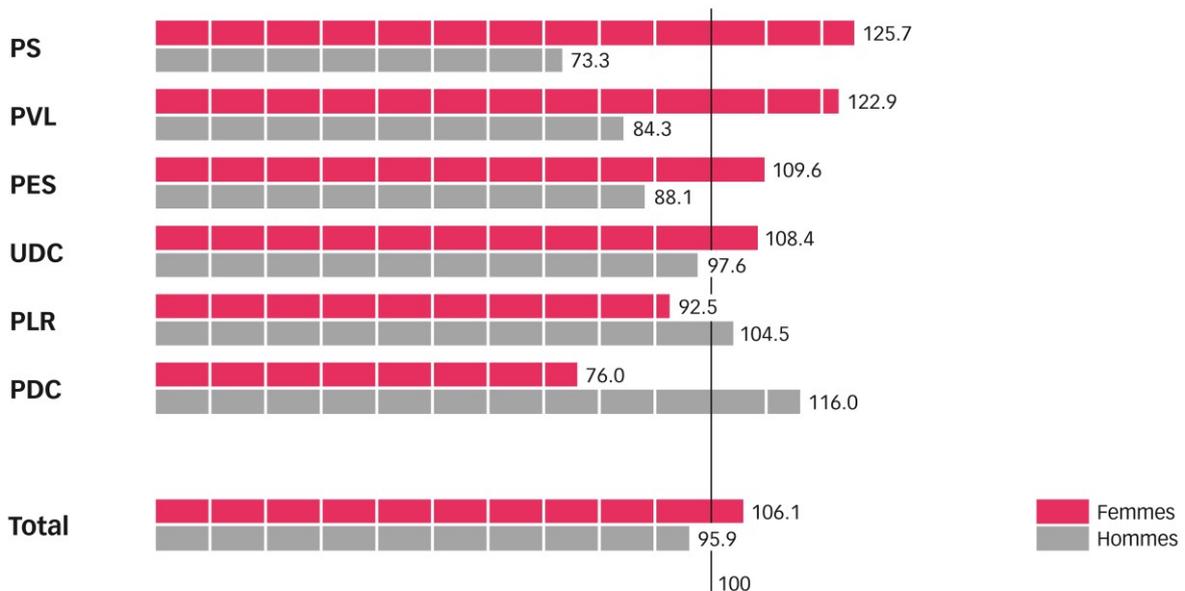
Probabilité d’obtenir un mandat sur les différentes listes électorales

Si l’on rapporte le nombre de femmes élues au nombre de candidates, on obtient leur taux d’élection. Ce chiffre montre quelle était la probabilité statistique que les femmes figurant sur les listes électorales des partis soient élues.

Un taux d’élection de 100 signifie que le ratio entre élu·e·s et candidat·e·s est équilibré (p. ex. 40 % d’élues et 40 % de candidates). Si le taux d’élection est supérieur à 100, cela indique que le nombre de personnes élues rapporté au nombre de candidatures est supérieur à la moyenne (p. ex. 50 % d’élus et 40 % de candidats ; taux d’élection = 125). A contrario, un taux d’élection inférieur à 100 indique que le nombre de personnes élues rapporté au nombre de candidatures est inférieur à la moyenne (p. ex. 30 % d’élues et 40 % de candidates ; taux d’élection = 75).

Le taux d’élection est donc un *indicateur purement relatif* : un taux d’élection supérieur à 100 ne signifie pas que beaucoup de femmes ont été élues ; il indique seulement que la part des femmes élues est plus élevée que la part des femmes candidates (p. ex. 50 % d’élues et 40 % de candidates).

Graphique 8
Élections au Conseil national 2019 :
Taux d’élection des candidates et candidats, par parti*
 (sans les cantons à scrutin majoritaire)



* Pour des raisons méthodologiques, seuls les partis ayant obtenu un nombre élevé de sièges sont représentés.

Source : Office fédéral de la statistique OFS

Formule

$$\text{Taux d'élection} = \frac{\text{pourcentage de femmes élues}}{\text{pourcentage de candidatures féminines}} \times 100$$

En 2019, les femmes ont eu une probabilité *supérieure à la moyenne* d'être élues au Conseil national : alors qu'elles représentaient 40,3 % des candidatures, elles ont obtenu 42,8 % des mandats (sans compter les cantons votant au scrutin majoritaire). Cela représente un taux d'élection de 106,1. Pour les hommes, le taux d'élection est inférieur à la moyenne : il s'établit à 95,9 (59,7 % des candidatures et 57,2 % des sièges). Toutefois, malgré un taux d'élection globalement supérieur en 2019, les femmes restent minoritaires au Conseil national.

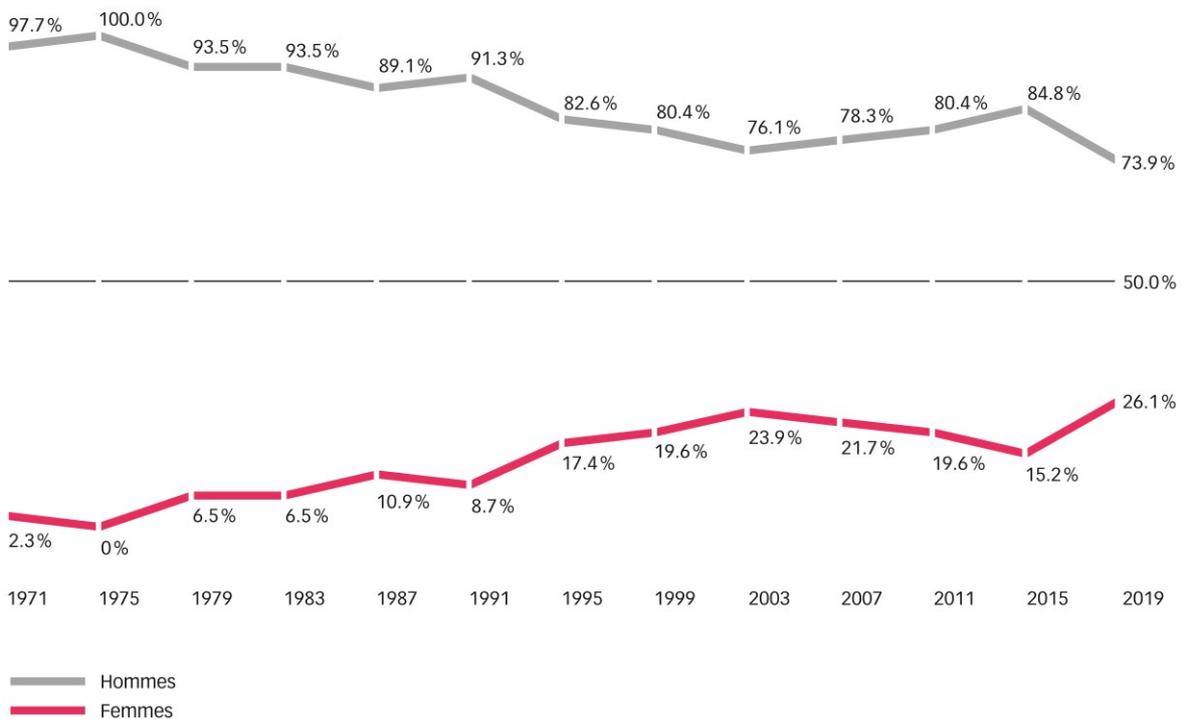
Si l'on regroupe les chiffres par *partis politiques*, le taux d'élection des femmes est supérieur à 100 au PS, au PVL, chez les Verts et à l'UDC. Ces scores recouvrent des réalités différentes. Au PS (taux d'élection de 125,7) et chez les Verts (109,6), les femmes étaient majoritaires sur les listes électorales et elles sont encore plus majoritaires sur les bancs de leur parti à la Chambre du peuple. À l'UDC, par contre, les femmes étaient peu représentées sur les listes électorales (22,1 %), mais elles ont remporté proportionnellement plus de mandats (24 %), ce qui leur donne un taux d'élection de 108,4. Au PVL, la situation est encore différente : le taux d'élection atteint 122,9 car les femmes, qui ne formaient que 40,7 % des candidatures, ont remporté 50 % des sièges. Au PDC et au PLR, les taux d'élection sont inférieurs à la moyenne : il est de 76 pour le premier et de 92,5 pour le second (cf. graphique 8).

Dans les quatre partis où les femmes ont un taux d'élection élevé (PS, Verts, PVL, UDC), le taux d'élection des hommes est inférieur à la moyenne : il n'est que de 73,3 au PS, 84,3 au PVL, 88,1 chez les Verts et 97,6 à l'UDC. A contrario, les hommes ont un taux d'élection supérieur à la moyenne au PLR (102,5) et au PDC (116).

Les femmes lors des élections au Conseil des États de 2019

Le Conseil des États se compose de 46 membres. Chaque canton a droit à deux sièges et chaque ancien demi-canton (OW, NW, BS, BL, AI, AR) à un siège. Comme les élections au Conseil des États sont soumises au droit cantonal, leurs modalités diffèrent d'un canton à l'autre. Par exemple, le demi-canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures élit son représentant lors de la *Landsgemeinde* organisée au printemps de l'année électorale. Les autres cantons vont aux urnes pour élire leurs conseillères et conseillers aux États au système majoritaire, à l'exception de ceux de Neuchâtel et du Jura, où l'on applique le système proportionnel.

Graphique 9
Élections au Conseil des États 1971–2019 :
Femmes et hommes élu-e-s en %



Source : Office fédéral de la statistique OFS

Après 12 ans d'érosion, nouveau pic pour la représentation féminine au Conseil des États

Depuis toujours, les femmes sont moins bien représentées au Conseil des États qu'au Conseil national. Si la part des femmes dans la Chambre des cantons a augmenté de manière continue de 1991 (8,7 %) à 2003 (23,9 %), elle n'a cessé de diminuer ensuite, pour atteindre en 2015 son niveau le plus bas depuis 1991 (15,2 %). 2019 marque un tournant : cinq femmes de plus qu'en 2015 ont remporté un mandat à la Chambre des cantons. La représentation féminine atteint ainsi un point culminant, avec 12 élues et 26,1 % des sièges. Une personne sur quatre au Conseil des États est désormais une femme (cf. graphique 9).

Femmes élues au Conseil des États dans 12 cantons

En 2019, 12 cantons ont envoyé des femmes au Conseil des États. Dix cantons ont une délégation paritaire, composée d'une femme et d'un homme (LU, UR, FR, TG, TI, VD, VS, NE, GE, JU). Bâle-Ville et Bâle-Campagne sont représentés chacun par une femme. Dix cantons et quatre demi-cantons ont élus des délégations entièrement masculines.

Par rapport à 2015, sept cantons ont élu une femme à la place d'un homme en 2019 (LU, UR, FR, BL, TI, VS, NE). Dans deux cantons, une conseillère aux États ne se représentant pas a été remplacée par un homme (SG, AG).

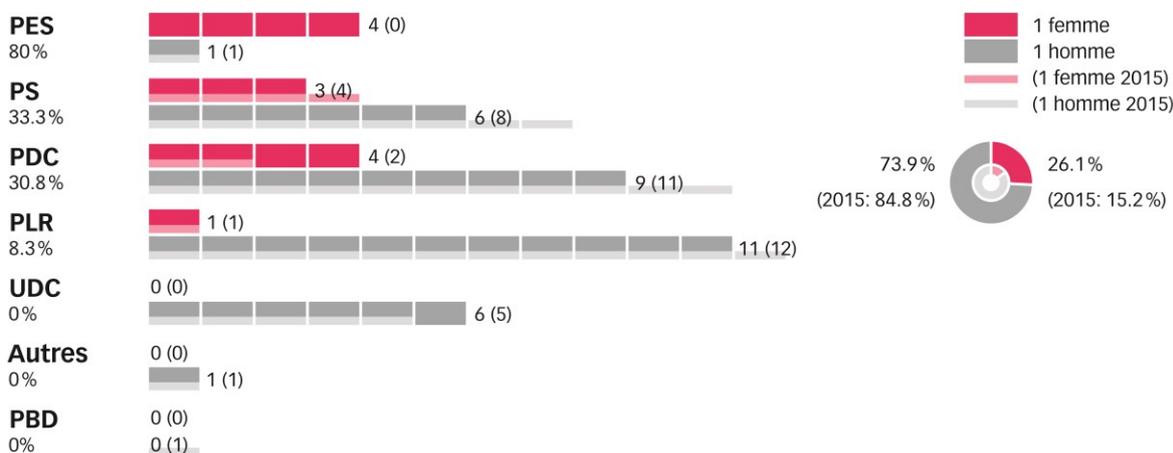
Si l'on analyse les chiffres par *régions linguistiques*, on constate que les sept cantons latins ont des délégations paritaires. Par rapport à 2015, les cantons francophones ont doublé la représentation féminine au sein de leurs délégations (de 3 à 6) et le Tessin a atteint la parité. En Suisse alémanique, le nombre de conseillères aux États est passé de 4 à 5 pour atteindre 15,6 %.

Quatre conseillères aux États vertes

On trouve le plus grand nombre de femmes dans les rangs des Verts et du PDC (4 chacun), suivis du PS (3) et du PLR (1). C'est chez les Verts que la représentation féminine a le plus augmenté par rapport à 2015 (+4) pour atteindre 80 %. Le PDC double sa représentation féminine (de 2 à 4), qui passe ainsi à 30,8 %. Au PS, le nombre de femmes élues a baissé de 4 à 3, mais la proportion de femmes reste stable à 33,3 %.

Le PLR n'a pas réussi à accroître le nombre de ses conseillères aux États. Comme en 2015, il n'en compte qu'une (soit 8,3 %). C'est en 1999 que ce parti avait réalisé son meilleur score (41,2 %), avec sept des neuf conseillères aux États appartenant à ses rangs. Depuis, le nombre de femmes siégeant à la Chambre des cantons pour le PLR a diminué à chaque élection jusqu'en 2015. L'UDC n'est pas non plus parvenue à envoyer une femme aux États en 2019 ; sa délégation se compose de six hommes (cf. graphique 10).

Graphique 10
Élections au Conseil des États 2019 :
Femmes et hommes élu-e-s par parti



Source : Office fédéral de la statistique OFS

Élection du Conseil fédéral en 2019

Les sept membres du Conseil fédéral (gouvernement fédéral) sont élus tous les quatre ans par la nouvelle Assemblée fédérale (Conseil national et Conseil des États réunis). On procède à un vote séparé pour chaque siège, au scrutin majoritaire.

Selon l'art. 175 de la Constitution fédérale, il faut veiller lors des votes à ce que les diverses régions et les communautés linguistiques soient équitablement représentées au Conseil fédéral. La composition politique du Conseil fédéral a été régie pendant 44 ans par ce qu'il est convenu d'appeler « la formule magique » (2 PLR, 2 PDC, 2 PS et 1 UDC). La formule a changé de 2009 à 2015 pour compter 2 PLR, 2 PS, 1 PDC, 1 UDC et 1 PBD. Depuis 2016, le Conseil fédéral se compose de 2 PLR, 2 PS, 2 UDC et 1 PDC.

Les femmes n'ont fait leur entrée au Conseil fédéral que très tardivement. La première conseillère fédérale, qui était membre du PLR, a été élue en 1984. De 1989 à 1993, il n'y a plus eu de femme à l'exécutif fédéral, avant que la première représentante du PS n'y accède en 1993. Depuis, les femmes ont toujours été représentées au Conseil fédéral.

En 2008 et 2009, le Conseil fédéral comptait trois femmes. Il est devenu majoritairement féminin en 2010 et 2011, quatre de ses sept sièges étant occupés par des femmes. Leur nombre est retombé à trois en 2012, puis à deux en 2016. Depuis 2019, le Conseil fédéral se compose de trois femmes et quatre hommes. Les femmes appartiennent au PS, au PLR et au PDC.

ANALYSE COMPLÉMENTAIRE

Nous venons de décrire les évolutions de la représentation féminine au Parlement fédéral. Mais qu'en est-il au niveau cantonal ? C'est ce que nous allons voir en analysant les résultats des élections parlementaires dans les cantons ces quatre dernières années.

Les femmes lors des élections aux parlements cantonaux de 2015 à 2019

La taille des **parlements cantonaux** varie : la plus petite assemblée compte 50 membres (AI) et la plus grande 180 (ZH). Vingt et un cantons élisent leurs parlementaires à la proportionnelle, la plupart en appliquant la méthode de Hagenbach-Bischoff (comme au Conseil national). Mais d'autres méthodes de répartition sont également utilisées. Le corps électoral est généralement réparti dans plusieurs circonscriptions électorales régionales, hormis à Genève et au Tessin, où le canton constitue une unique circonscription. La législature a une durée de quatre ans, sauf dans les cantons de Fribourg, de Vaud, de Genève et du Jura (cinq ans).

Représentation féminine à son niveau le plus haut à 29 %

Lors des élections aux parlements cantonaux qui ont eu lieu de 2015 à 2019, 762 femmes et 1487 hommes ont été élus. Cela représente 86 femmes de plus, ce qui porte la représentation féminine à son niveau le plus haut jamais atteint (29,2 %). Ce gain de 3,3 points de pourcentage est la troisième hausse la plus importante depuis 1971. Elle se range derrière les progressions enregistrées à la fin des années 80 (+3,4 points entre 1987 et 1991) et au début des années 90 (+ 6,8 points entre 1991 et 1995).

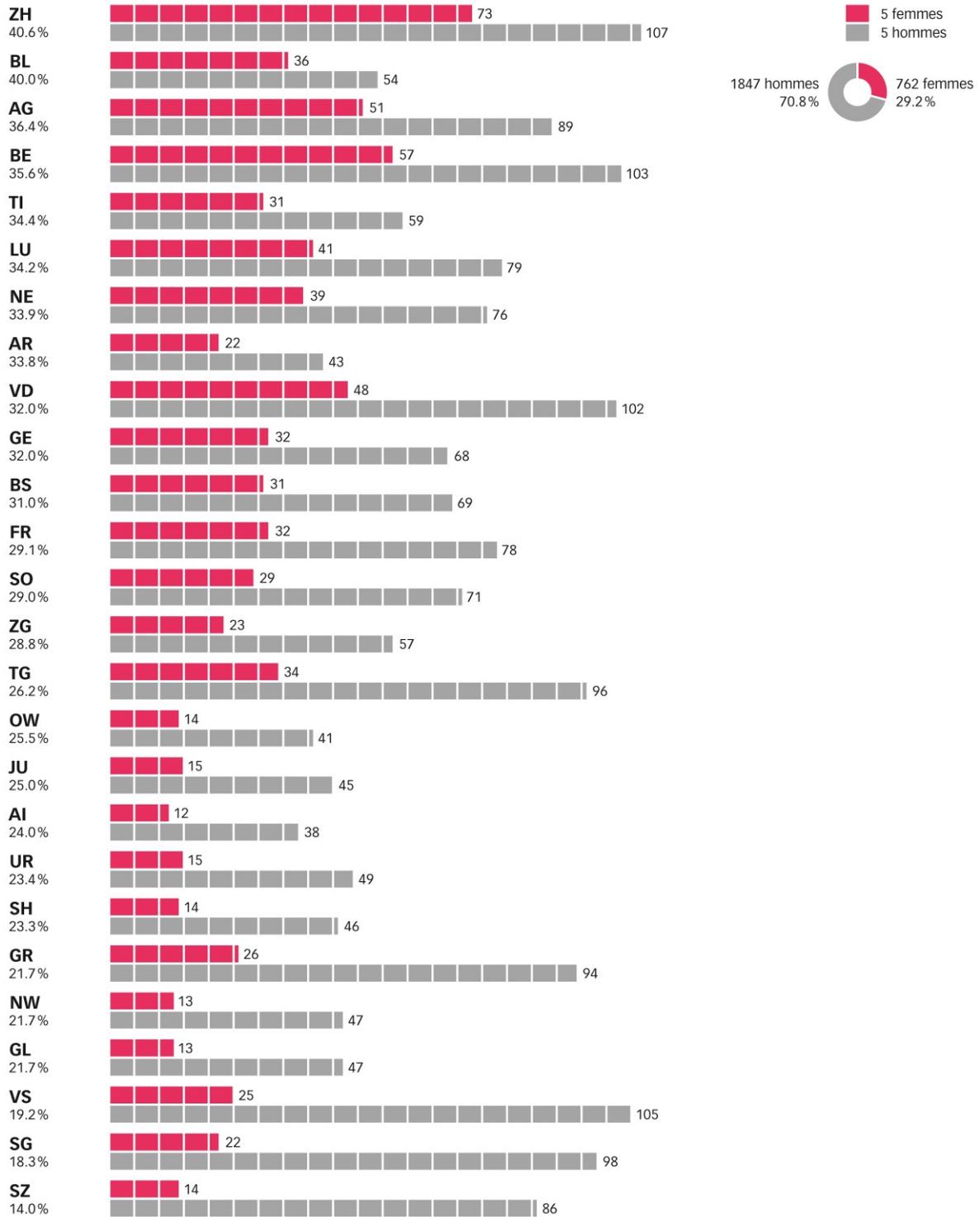
Davantage de femmes dans 18 parlements cantonaux

Les femmes n'étaient majoritaires dans aucun parlement cantonal en 2019. Leur proportion est supérieure à la moyenne de 29,2 % dans 11 cantons. Les pourcentages les plus élevés s'observent à Zurich (40,6 %), à Bâle-Campagne (40 %), en Argovie (36,4 %) et à Berne (35,6 %). Neuf cantons affichent une proportion de femmes inférieure à 25 % (AI, UR, SH, GR, NW, GL, VS, SG, SZ). Dans les trois derniers cantons (SZ, SG, VS), ce chiffre n'atteint même pas 20 % (cf. graphique 11).

La proportion de femmes a progressé par rapport à la période de 2012 à 2015 dans 18 cantons, avec une hausse atteignant ou dépassant 10 % à Neuchâtel, en Appenzell-Rhodes Extérieures et au Tessin. La part des femmes a stagné dans le Jura et à Bâle-Ville tandis qu'elle a régressé dans six cantons (AI, SG, OW, SZ, SO, TG).

Si l'on analyse les chiffres regroupés par *régions linguistiques*, c'est le parlement tessinois qui réalise le score le plus élevé (34,4 % de femmes ; +10 points de pourcentage par rapport à 2015). Les femmes occupent 29,1 % des sièges dans les parlements des cantons alémaniques (+2,3 points) et 28,7 % dans les parlements des cantons romands (+5,3 points).

Graphique 11
Élections aux parlements cantonaux 2015-2019 :
Femmes et hommes élu-e-s par canton
 (classement par taux de femmes en %)



Source : Office fédéral de la statistique OFS

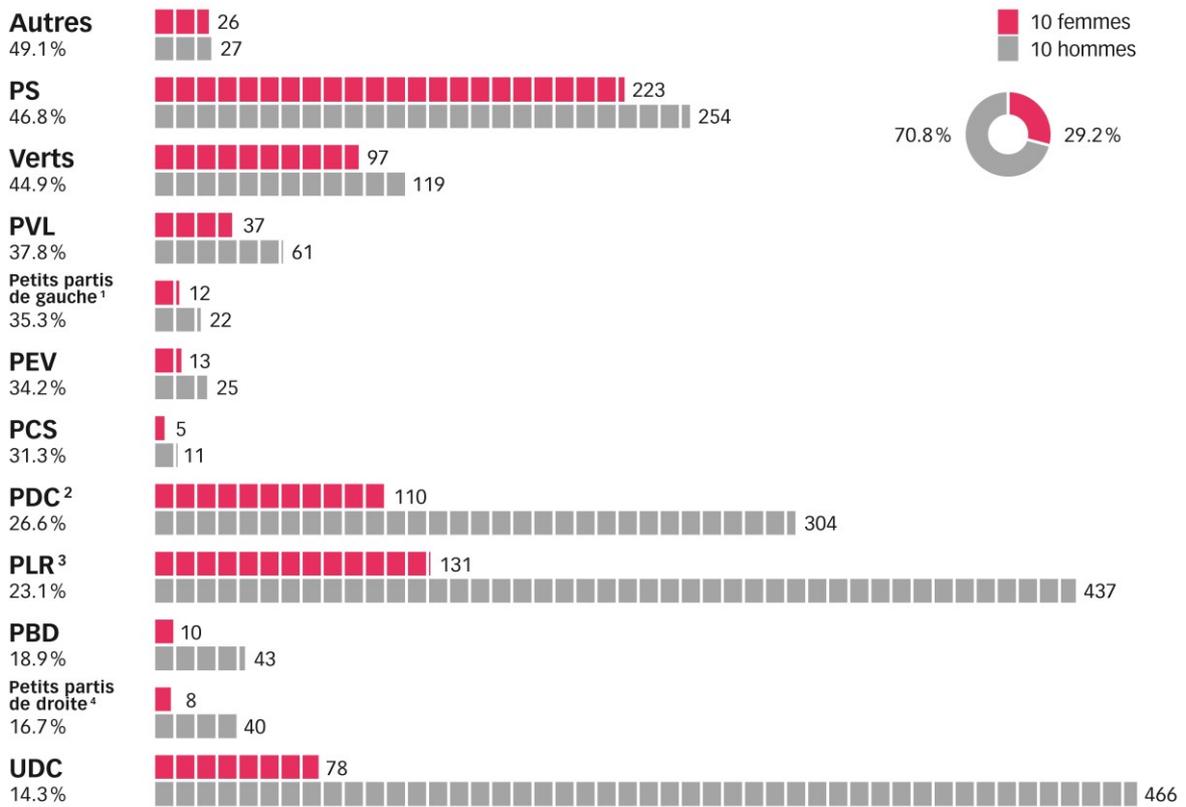
Dans les parlements cantonaux, le PS, les Verts et le PVL affichent les plus fortes proportions de femmes

La répartition des femmes élues aux parlements cantonaux entre les partis présente à peu près le même schéma qu'au Conseil national. Les femmes sont fortement représentées au PS (46,8 %) et chez les Verts (44,9 %) ainsi qu'au PVL (37,8 %). Le PS, qui est le plus grand parti, est également celui qui compte le plus de femmes sur ses bancs (223). Les Verts ont 97 élues et le PVL 37. Si l'on additionne les scores des petits partis de gauche (PST, Sol., Liste alternative et Parti socialiste autonome), ils affichent une proportion de femmes de 35,3 % dans les parlements cantonaux. Ce chiffre s'établit à 34,2 % pour le PEV et à 31,3 % pour le PCS (cf. graphique 12).

La représentation féminine est inférieure à la moyenne au PDC (26,6 %) et au PLR (23,1 %) mais aussi – à moins de 20 % – au PBD (18,9 %) et dans les petits partis de droite UDF, Lega et MCR (16,7 %). L'UDC, qui détient le plus grand nombre de mandats dans les parlements cantonaux, affiche également la proportion de femmes la plus faible dans ses rangs, à 14,3 % (78 femmes et 466 hommes).

Par rapport aux élections durant la période de 2012 à 2015, la proportion de femmes a augmenté dans cinq des six grands partis. La progression est la plus forte au PS et au PVL (tous les deux +4,7 points de pourcentage), au PDC (+3 points) et au PLR (+2,5 points). L'UDC a amélioré sa représentation féminine de 1,3 point de pourcentage. Chez les Verts, en revanche, les femmes ont perdu 6,5 points, passant de 51,4 à 44,9 %. Cela tient au fait que l'augmentation du nombre de sièges remportés par ce parti a bénéficié davantage aux hommes (+34 élus) qu'aux femmes (+7 élues).

Graphique 12
Élections aux parlements cantonaux 2015/2019 :
Femmes et hommes élu-e-s par parti*



* Sans les sièges du parlement cantonal d'Appenzell Rhodes-Intérieures, qui ne peuvent être attribués à un parti.

- 1) PST, Sol., Alternative, PSA
- 2) y compris CSP Haut-Valais
- 3) y compris PL Bâle-Ville
- 4) UDF, Lega, MCR

Source : Office fédéral de la statistique OFS

Les femmes lors des élections gouvernementales de 2015 à 2019

Les **gouvernements** des 26 cantons et demi-cantons se composent de cinq ou sept membres, élus au suffrage direct par le corps électoral. À l'exception d'Appenzell Rhodes-Intérieures, qui connaît encore la procédure de la *Landsgemeinde*, les élections ont lieu aux urnes et généralement au scrutin majoritaire. Seul le canton du Tessin élit son exécutif au scrutin proportionnel. La législature dure quatre ans, sauf en Appenzell Rhodes-Intérieures (élections annuelles) et dans les cantons de Fribourg, de Vaud, de Genève et du Jura (cinq ans).

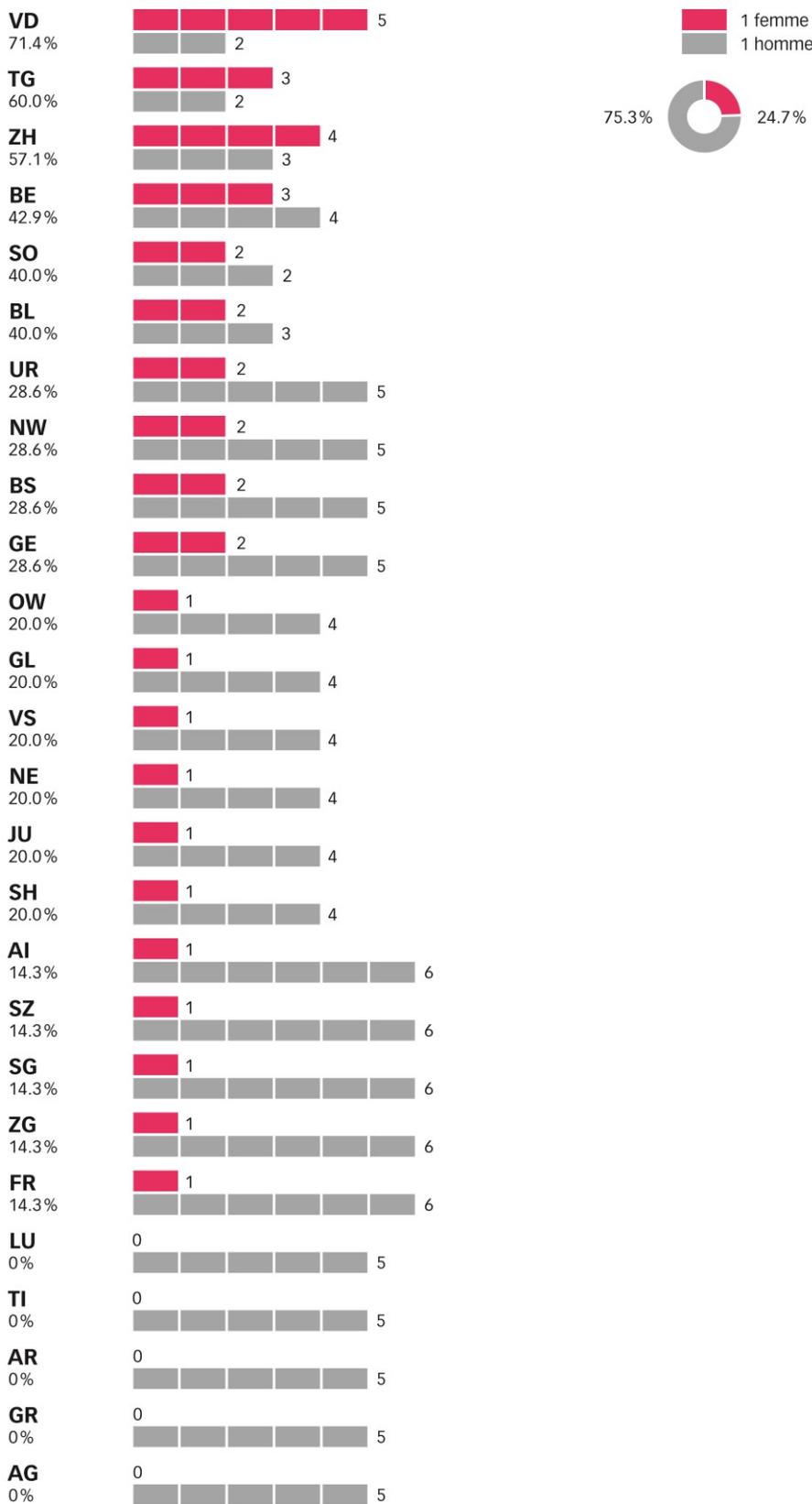
Un mandat gouvernemental sur quatre aux mains de femmes

Pendant longtemps, les femmes ont été absentes ou isolées dans les gouvernements cantonaux. La première conseillère d'État a été élue à Zurich en 1983. En 1987 et 1991, seules cinq femmes faisaient partie d'un exécutif cantonal (proportion : 3 %). On observe une forte progression dans les années 90 : les femmes ont remporté 11,4 % des mandats en 1995, 20,4 % en 1999 et 21,5 % en 2003. Après être retombée à 19,2 % en 2007, la représentation féminine dans les gouvernements cantonaux n'a pas cessé d'augmenter ensuite pour monter à 24 % en 2015 et à 24,7 % en 2019 (38 sièges sur 154). Même si le chiffre de 2019 est le plus haut niveau jamais atteint, il est à peine supérieur au chiffre de 2015.

Aucune femme dans cinq gouvernements cantonaux

Les différences régionales dans la composition des gouvernements cantonaux se sont accentuées entre 2015 et 2019. Le nombre d'exécutifs majoritairement féminins a augmenté pour passer de deux à trois (TG, VD et, depuis 2019, ZH). Mais contrairement à la tendance générale, on observe aussi un plus grand nombre de gouvernements cantonaux exclusivement masculins : deux cantons n'avaient aucune femme dans leur exécutif en 2015 (LU, TI) ; en 2019, ce chiffre est passé à cinq (LU, TI plus AR, GR, AG). Voir graphique 13.

Graphique 13
Élections aux gouvernements cantonaux 2015/2019 :
Femmes et hommes élu-e-s par canton



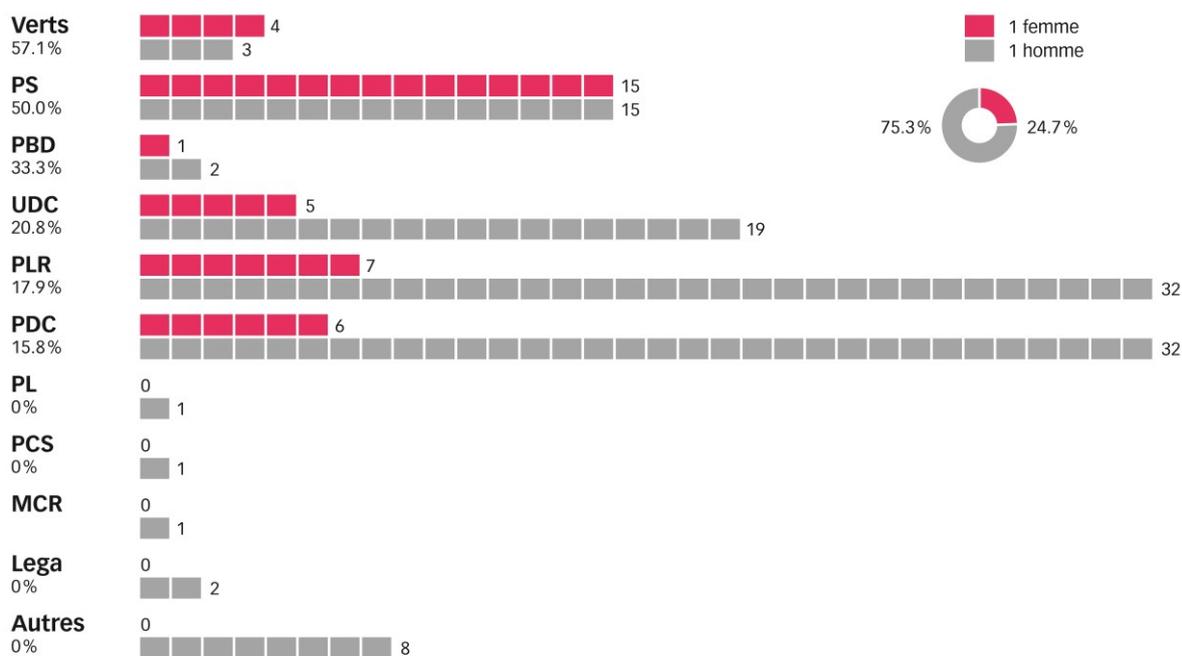
Source : Office fédéral de la statistique OFS

15 des 38 conseillères d'État dans les rangs du PS

C'est le PS qui comptait le plus grand nombre de représentantes dans les gouvernements cantonaux à fin 2019, avec 15 femmes (+2 par rapport à 2015). Le PLR, pour sa part, avait encore sept conseillères d'État (-3). La représentation féminine a légèrement augmenté au PDC (+1 à 6) et à l'UDC (+2 à 5). Les Verts ont conservé quatre conseillères d'État et le PBD n'en a plus qu'une (-1).

Si l'on étudie la répartition des mandats exécutifs entre femmes et hommes au sein des grands partis, on observe que les femmes occupent la majorité des sièges chez les Verts, à 57,1 % (4 femmes, 3 hommes). Au PS, elles atteignent la parité (15 femmes, 15 hommes) et au PBD 33,3 % (1 femme, 2 hommes). La proportion de femmes s'élève à 20,8 % à l'UDC, à 17,9 % au PLR et à 15,8 % au PDC. Les autres partis n'ont pas de conseillères d'État (cf. graphique 14).

Graphique 14
Élections aux gouvernements cantonaux 2015/2019 :
Femmes et hommes élu-e-s par parti



Source : Office fédéral de la statistique OFS

Traduction : Catherine Kugler

Werner Seitz, docteur ès lettres, politologue, a été le chef de la section Politique, culture et médias de l'Office fédéral de la statistique jusqu'à sa retraite en 2019. Depuis, il dirige le bureau d'études politiques Politikanalyse und Politikvermittlung. Depuis des années, il analyse la représentation des femmes en politique. Sa monographie sur l'histoire du suffrage féminin et des femmes dans la politique suisse paraîtra en allemand fin 2020.